



# L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)

Avis d'Immatriculation et Modification au Registre de Commerce et des Sociétés.



**Dénomination sociale :** « PORT AUTONOME DE TADJOURAH » SAS

**Siège Social :** TADJOURAH- DJIBOUTI

**Représentant :** Me KORAN AHMED AOULED

**Adresse :** RESIDENT LE FRANCOLIN, BP : 1271-DJIBOUTI

**Date & Heure de la modification :** 17/07/2024 à 8H50

**N° d'immatriculation au registre analytique :** 13016/B/SAS

**Nature de la modification :** ACTE RECTIFICATIF

**Objet de la modification :** MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS

**Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :**

Suite à l'avenant portant modifications des statuts de la société « **PORT AUTONOME DE TADJOURAH** » SAS en date du **12/02/2018**, déposé et authentifié par **Me KORAN AHMED AOULED**, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

❖ **MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS**

- La création, le développement, l'aménagement et la gestion d'un port franc ;
- De faire des activités portuaires à caractère industriel et commercial telles que la manutention, le magasinage, et l'entreposage Portuaire ;
- De mettre en œuvre une politique des prestations ; la gestion, le développement et la prospérité du **PORT AUTONOME DE TADJOURAH SAS** ;
- De réaliser et d'entretenir toutes les infrastructures portuaires ;
- De mettre en œuvre des études, des plans et des programmes d'investissements nécessaires à sa mission et d'en assurer l'exécution ;
- D'élargir les sources de financement ;
- D'affecter le domaine portuaire à diverses activités au moyen de contrats appropriés ;
- D'établir et de mettre en œuvre, l'exécution des travaux d'entretien et d'amélioration tout en assurant la gestion de son domaine mobilier et immobilier
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- L'exploitation de terminaux, et de toutes les installations situées dans l'enceinte Portuaires ;
- La manutention de marchandises de tous types sur les terre-pleins portuaire ;
- La protection de l'environnement.

De manière générale, l'ensemble des actes de gestion nécessaire à la réalisation de sa mission.

La société, par délégation des services compétents de l'Etat, est chargé de la gestion de certains services publics tels que ; les services de la voirie et réseaux divers à l'intérieur de la circonscription Portuaires.

Toutes les missions d'autorité publique sont dévolues à l'autorité de régulation qui est l'autorité des Ports et des Zones Franches.